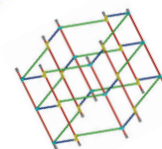


DOCUMENT PRATIQUE POUR UN MODULE D'APPRENTISSAGE DE LA NATATION à L'ECOLE

Bassins Claude Bollet – Plein Ciel - Commune d'Aix en Provence– Année 2023-2024



MESURES SANITAIRES à observer

- **2 adultes au maximum** par classe seront autorisés à entrer dans la piscine: **1 parent accompagnateur** et **1 parent ABN** (assistant bénévole natation). Le parent accompagnateur se tiendra au niveau des douches ou dans les vestiaires.
- **Tout autre parent accompagnateur supplémentaire devra rester à l'extérieur du bâtiment.**
- Tous les élèves passeront à la **douche avec savonnage**.

1 – CALENDRIER – PLANNING par période

- **Période 1** : pour les classes de CE1 : 10 séances
du lundi **25 septembre** au vendredi **15 décembre 2023**
- **Période 2** : pour les classes de CM1 : 10 séances (lundi : 9 séances)
du **lundi 18 décembre** au **vendredi 22 mars 2024**
- **Période 3** : pour les classes de CP : 11 séances (lundi 9 séances – jeudi, vendredi 10 séances)
du **lundi 25 mars** au **vendredi 21 Juin 2024**

2 - MEMENTO PRATIQUE

Principaux numéros de téléphone

- Direction des sports MAMP 04 42 93 91 32
- Piscine Claude Bollet - Les Milles - Accueil 04 88 72 92 50
- Chef d'établissement : Joyce LOTHMANN 06 85 27 08 48
- Piscine Plein Ciel – Jas de Bouffan – Accueil 04 88 72 92 60
- Chef d'établissement : Franck GIORDAN 06 10 27 26 25

- Circonscriptions IEN
 - Aix Sainte Victoire 04 42 23 32 17
 - Aix Touloubre 04 42 23 39 80
 - Aix Vallée de l'Arc 04 42 27 40 53
 - Gardanne 04 42 51 11 11

- **Cars du Pays d'Aix** (Aix, Coudoux, Meyreuil, Mimet, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Ventabren)
 - Philippe PIGAGLIO – 06 16 08 77 71 - philippe.pigaglio@transdev.com
 - Ayrton FUSCO - 04 42 29 64 29- 06 15 01 62 68 - ayrton.FUSCO@transdev.com

Une réservation des transports est effectuée auprès de la société de transport par les services piscine de la CPA en fonction des plannings constitués, mais **vous devez contacter le transporteur afin de confirmer le lieu de prise en charge, le nombre de personnes à transporter, les jours et heures du transport.**

Dossier sortie scolaire à constituer. Il comprend :

- formulaire de demande d'autorisation d'une sortie scolaire sans nuitée (cf. document « annexes BO sorties scolaires Juin 2023 »)

4 – EN AMONT DU MODULE

Réunion de parents

Inform, **rassurer** et **convaincre** de l'utilité pour leur enfant d'une fréquentation régulière.

Demander un équipement vestimentaire pratique. Vêtements et chaussures faciles à ôter. En hiver, un bonnet de laine pour sortir.

Sac piscine de l'élève : une serviette, un bonnet marqué au nom de l'enfant au feutre indélébile, un maillot et non un caleçon. Les vêtements anti-UV ou shorty ne sont pas admis. Prévoir un sac plastique pour y placer la serviette, le bonnet et le maillot mouillés. Penser également à un goûter.

Le port de lunettes aquatiques est fortement encouragé. Les lunettes sont un élément pédagogique, utilisées lors des séances d'immersion. Pas de masque aquatique, constituant une gêne pour la respiration nasale.

Solliciter des parents accompagnateurs.

ABN : assistant bénévoles natation

La réunion de parents est l'occasion de solliciter les ABN qui vous accompagneront durant le projet. La liste des ABN autorisés par le directeur sera à transmettre sur le bassin.

Etablir un calendrier prévisionnel des ABN et accompagnateurs.

Des outils pour accompagner et préparer le projet

→ Des outils

Liste des élèves à préparer pour la première séance

Liste sac piscine : fiche

Lecture d'albums : voir listing

Carnet de réussite, carte d'identité du nageur, poisson codé, déclaratif afin de constituer les groupes de niveau de pratique

Diplômes

→ Préparer le projet

○ Préparer les élèves à la première séance:

- Un travail peut être mené à partir de lecture d'albums (représentations, peurs)
- Aide à la constitution des 2 groupes : « mes réussites », poisson codé, questionnaire...).
- Annoncer les règles de sécurité : respect des signaux d'entrée et sortie de l'eau, déplacement en marchant sur les bords du bassin.

○ En classe, présenter aux élèves la fiche séance ainsi que les photos des aménagements afin de leur permettre d'anticiper sur les situations proposées

5- SUR LE BASSIN

Se signaler à l'accueil

Tenir compte, le cas échéant, du planning des vestiaires

Ne pas entrer sur le bassin tant que la classe précédente s'y trouve encore. La classe qui arrive attend au niveau du pédiluve l'autorisation d'entrer donnée par l'Éducateur de surveillance.

Pour le premier jour, se rendre sur le bassin avant le passage à la douche. Les séances suivantes, accompagner les élèves pour le passage à la douche

Entrer sur le bassin en une seule fois avec la classe au complet et se rendre au lieu de regroupement.

La présence d'un ETAPS est nécessaire pour se rendre sur le bassin

A la fin de chaque séance, **un adulte quitte le bassin avec le dernier élève.** Aucun élève ne peut y retourner seul (pour aller chercher une serviette par exemple)

Les dispositifs matériels sont installés par les ETAPS avant l'arrivée des élèves.

Faire asseoir et compter les élèves

Pendant ce regroupement "général", avec les ETAPS :

- ≈ Liste des élèves (1^{ère} séance) à remettre au responsable de la surveillance et renseigner la fiche de présence (à chaque séance).
- ≈ Signaler les ABN, AVS, et accompagnateurs autorisés par le Directeur.
- ≈ Les règles de travail et de sécurité sont rappelées aux élèves.
- ≈ Les élèves sont répartis dans leur groupe respectif.

Les serviettes sont déposées à l'endroit prévu en début d'activité.

Les enseignants ainsi que toutes personnes qui entrent sur le bassin porteront une tenue vestimentaire adaptée : tenue propre, différente de celle du jour, qui permet une aisance de mouvement.

6 – PENDANT LA SEANCE – MISE EN ŒUVRE

Rôle des adultes sur le bassin

Enseignants PE et ETAPS : garants de la mise en œuvre du projet pédagogique, prennent une part active à l'action en encadrant un groupe. Echanges réguliers avec les ETAPS afin d'assurer la continuité des apprentissages.

Le PE prendra soin de placer à proximité le petit matériel nécessaire au fonctionnement de la séance (perche pour la sécurité, frites, anneaux lestés ...)

ABN : sont autorisés par le Directeur d'école, demeurent sous la responsabilité du PE et ne peuvent pas avoir la responsabilité d'un élève ou groupe d'élèves. Ils peuvent aider l'enseignant à la mise en œuvre de la séance hors de l'eau ou dans l'eau.

Il est conseillé de solliciter cette possibilité, réel confort, en particulier lors des situations de « parcours » CP et CE1. Un ABN peut tenir le rôle d'« accompagnateur » afin de limiter le nombre d'adultes accompagnants par classe (max. 2).

AESH : Dans le cadre de leur mission et avec autorisation de l'employeur, l'**AESH** assiste, dans l'eau si nécessaire, l'élève dont il accompagne l'intégration dans les conditions prévues au PPS.

Accompagnateur : Un par classe : encadre les enfants pendant le transport, aide au déshabillage, rhabillage et accompagne aux toilettes. **Aucun déplacement sur le bassin ne sera autorisé.** Il n'intervient pas dans l'enseignement. Il est autorisé par le directeur de l'école. Il sera signataire de la charte « Parent accompagnateur ».

Chaque enseignant, ETAPS et/ou professeur, est responsable de la mise en œuvre, dans son groupe, de la situation du jour, avec les adaptations requises en fonction des comportements observés (cf. verso des fiches séances du projet).

Dans les ateliers, des jeux correspondant aux objectifs visés peuvent être proposés aux élèves mais il n'est pas prévu de temps « bain libre » dans le cadre de ce projet.

Toute modification dans la mise en œuvre du projet ou dans l'organisation des séances doit être concertée entre enseignants (PE et ETAPS).

7 – PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Organisation	2 classes sont accueillies de la façon suivante : 4 groupes, 4 ateliers conformes au projet
Répartition	1 groupe occupe ¼ du bassin, répartition en 4 ateliers
Encadrement de l'enseignement	2 ETAPS MNS + 2 enseignants + 1 surveillant de bassin <i>Des stagiaires BEESAN pourront être présents et encadrer des groupes.</i>
Aide à l'enseignement	ABN : un par classe ou plus lors des séances « parcours ». AESH : attaché à l'élève dont elle a la charge (assistant non bénévole de natation)
Niveaux de pratique	Pas de test sur le projet d'enseignement de la natation CP pour les classes de CP Pass Nautique à partir du CE1 Attestation de savoir nager en sécurité « ASNS » à partir du CM1 Pour être validés, les tests de fin de cycle doivent être passés dans le strict cadre prévu par la circulaire
Sécurité	Un surveillant diplômé est exclusivement affecté à cette tâche. Sa présence est obligatoire. Nombre d'adultes accompagnants (ABN et Accompagnateurs) limité à 2 par classe sur le bassin. Dans le cas des séances « parcours », le nombre d'ABN pourra être porté à 2 ou 3.

Chaque projet d'enseignement de la natation comporte un ensemble de 10 séances présentées sous forme pratique d'une fiche recto-verso par séance. Le projet est conçu spécifiquement pour chaque niveau de pratique et selon les particularités du bassin, en partenariat avec l'équipe d'enseignement de natation.

La séance est adaptable, en conservant l'objectif de l'atelier.

Le groupe le plus faible peut être pris en charge par la personne la plus experte (MNS), avec possibilité d'échanger les groupes en cours de cycle d'apprentissage.

A chaque séance d'apprentissage, chacun des groupes passe dans le grand bain.

Les tests « Savoir Nager » s'effectueront sans le port de lunettes.

Les lunettes sont considérées comme un outil d'aide à l'apprentissage et pourront être utilisées à certains moments en fonction des objectifs visés.

Organisations particulières :

- a. En cas d'absence d'un ETAPS, le service sera organisé pour que les taux d'encadrement soient respectés. En cas de difficulté de fonctionnement, le chef d'établissement contactera l'école.
- b. En cas d'impossibilité pour une classe de se rendre à la piscine, le directeur de l'école préviendra le responsable de la piscine et le transporteur.
- c. En cas d'absence du titulaire de la classe, le maître qui prend en charge l'activité doit être précisément informé du projet pédagogique (séance, liste des groupes d'élèves, accompagnateurs, ABN, horaires et lieu de transport). Un classeur « piscine » peut être constitué à cette fin.